

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
(DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019)

Sommaire

**LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport présente les principales informations et évolutions du compte administratif 2018.

**LE CADRE GENERAL**

Le compte administratif termine le cycle budgétaire, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes inscrites au budget et réalisées sur l'année.

Il permet de constater comment et dans quelle mesure les prévisions inscrites au budget ont été réalisées.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, il existe deux types de comptes :

- Le compte du maire : compte administratif,
- Le compte du comptable : compte de gestion, tenu par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Il est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées et doit parfaitement concorder au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

A la même séance du conseil municipal, ces deux comptes sont soumis au vote des élus.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux sections distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes indispensables et récurrentes des services communaux.
- L'investissement retrace, en dépenses, les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit d'investissement et financer des opérations nouvelles d'équipement.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » contribuant à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture – transfert de charges ou de produits à l'intérieur du budget :

- Elles ne donnent pas lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement en équilibre :
  - o *Amortissements* : Chapitre 042 (Dépense fonctionnement) = chapitre 040 (Recettes d'investissement)
  - o *Travaux en régie* : Chapitre 042 (Recette fonctionnement) = chapitre 040 (Dépense d'investissement). Ce sont des travaux réalisés par le personnel communal avec des matériaux payés par la collectivité. Ils doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien. Ces dépenses sont comptabilisées en section de fonctionnement (frais de personnel, matériel loué, fournitures...), puis par une opération d'ordre réalisée en fin d'exercice ils sont transférés en section d'investissement pour permettre à la collectivité de bénéficier du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA).

*Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement* : chapitre 023 (dépense de fonctionnement) = chapitre 021 (recette d'investissement)

Il est proposé au conseil municipal d'examiner le compte administratif 2018, tel qu'il est présenté comme suit :

## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Résultat de fonctionnement 2018**

Dépenses de fonctionnement .....	843 455,90 €
Recettes de fonctionnement .....	1 025 345,68 €

<b>Résultat de fonctionnement 2018</b> .....	181 889,78 €
--	--------------

Excédent 2017 reporté .....	259 484,49 €
-----------------------------	--------------

<b>Excédent global de fonctionnement</b> .....	441 374,27 €
--	--------------

### 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### **Chapitre 011 : les charges à caractère général**

Deuxième poste de dépenses de cette section.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées au fonctionnement des structures, ainsi que celles liées à l'activité, à noter pour l'essentiel : énergie, téléphone, eau et assainissement, carburants, cantine scolaire, assurances, impôts et taxes, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, entretien matériels divers, fournitures administratives, fournitures des écoles publiques, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, achats divers de petits équipements, prestations de services, fêtes et cérémonies, etc...

Le budget annexe du CCAS a été supprimé au 31/12/2017, les résultats ont été repris sur le BP 2018. Les dépenses affectées aux colis de Noël sont désormais intégrées dans ce chapitre à l'article 6232.

#### **Chapitre 012 : les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement.

- Rémunérations de trois agents recenseurs liés au recensement de la population effectué en janvier 2018,
- Il n'y a pas eu de CUI (Contrat Unique d'Insertion) en 2018.

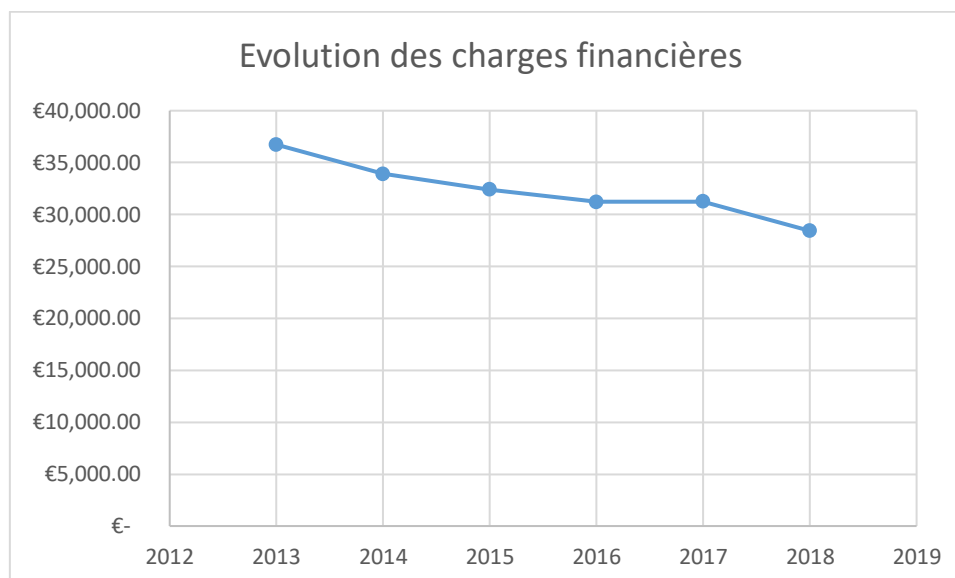
## **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre concerne notamment les contributions au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), à l'OGEC pour la subvention versée à l'école St Joseph sous contrat d'association, à l'ONF (Office National des Forêts) pour l'entretien des biens forestiers de la commune, au service mutualisé ADS de la Communauté de Communes Val'Eyrieux pour l'instruction des actes d'urbanisme, au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ainsi que les subventions versées aux associations et les dépenses liées à la gestion informatisée de la mairie (assistance et licences des logiciels) assurée par le Sivu Saigc.

## **Chapitre 66 : charges financières**

Ces charges financières concernent le remboursement des intérêts de la dette liés aux emprunts, elles s'élèvent à 28 430,90 € pour l'année 2018.

	2016	2017	2018
Annuités des intérêts	30 819,76	31 242,11	28 430,90
Intérêts ligne de trésorerie	400,98		



## **Chapitre 67 : charges exceptionnelles**

Elles correspondent à la régularisation de trop perçu d'aide publique dans le cadre d'un Contrat unique d'insertion et à la régularisation d'un solde de TVA suite à la dissolution du budget eau et assainissement.

## **Chapitre 68 : Dotations aux provisions**

Equilibrées en dépense et en recette de fonctionnement, elles correspondent à la procédure de relance et d'épurement des titres impayés.

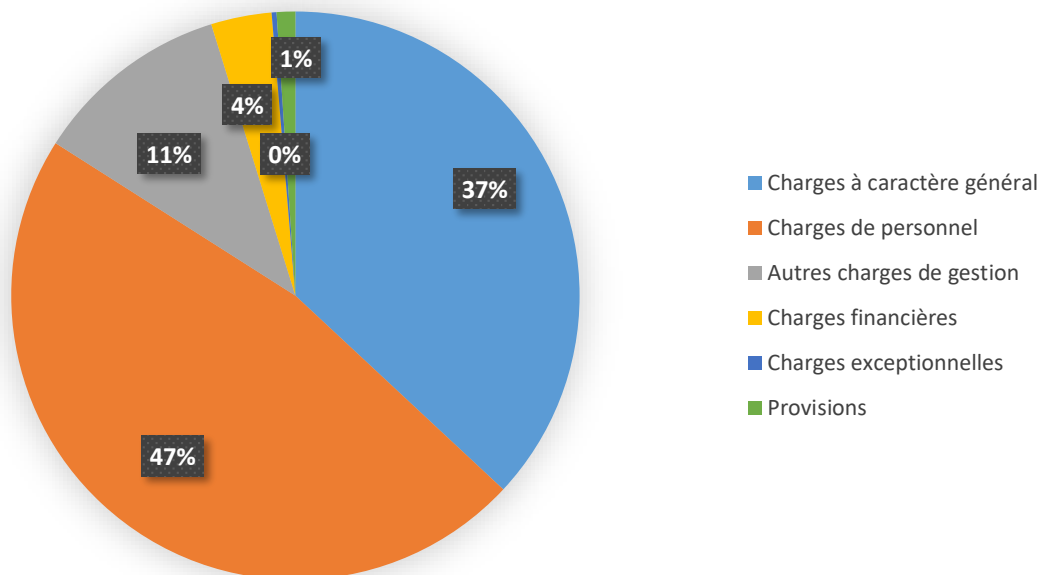
### Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement Comparaison avec l'exercice 2016 et l'exercice 2017

<b>OPERATIONS</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>011</b> Charges à caractère général	322 623,73 €	326 822,57 €	304 630,29 €
<b>012</b> Charges de personnel	405 738,34 €	417 256,37 €	388 175,90 €
<b>65</b> Autres charges de gestion courante	106 809,52 €	96 510,81 €	92 350,48 €
<b>66</b> Charges financières	31 220,74 €	31 242,11 €	28 430,90 €
<b>67</b> Charges exceptionnelles	51 968,78 €	312,64 €	2 298,84 €
<b>68</b> Provisions			8 730,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>918 361,11 €</b>	<b>872 144,50 €</b>	<b>824 616,41 €</b>
<b>68</b> <i>Ecritures d'ordre</i>	19 374,20 €	19 638,76 €	18 839,49 €
<b>Total général</b>	<b>937 735,31 €</b>	<b>891 783,26 €</b>	<b>843 455,90 €</b>

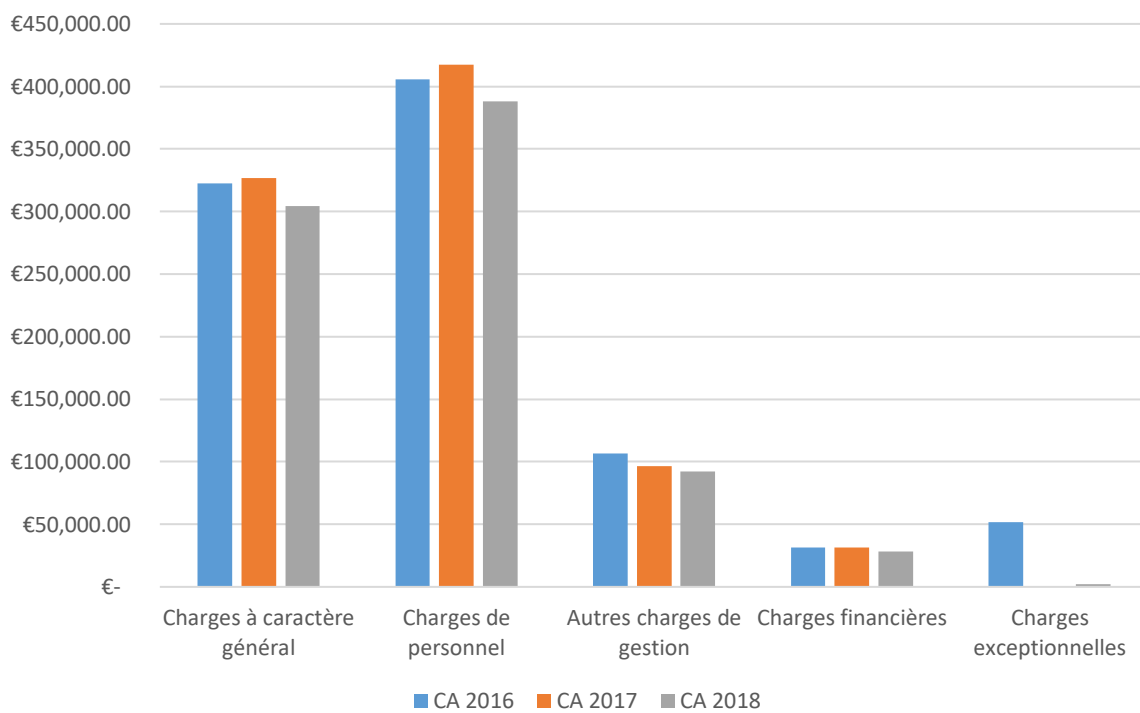
Les charges à caractère général sont en nette diminution et confirment les efforts des services dans la maîtrise des dépenses.

Les charges de personnel ont baissées entre 2017 et 2018 essentiellement en raison de l'arrêt par décision de justice de versements complémentaires de cotisation Urssaf et Ircantec et à l'absence de contrat CUI.

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2018



## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



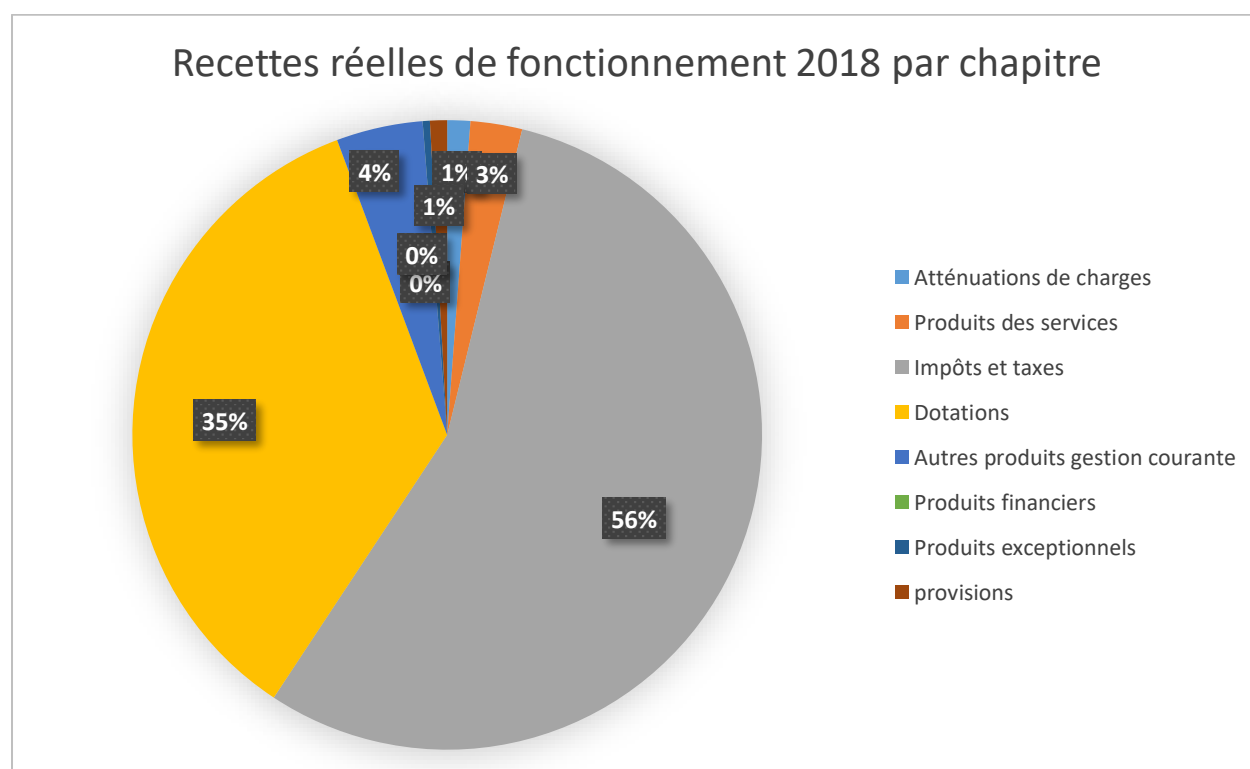
## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 025 345,68 €.

Elles se répartissent comme suit, en comparaison avec le CA 2016 et le CA 2017

### **Recettes réelles de fonctionnement par chapitre**

<b>OPERATIONS</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>013</b> Atténuations de charges	2 631,86 €	11 220,07 €	11 767,60 €
<b>70</b> Produits des services	75 115,82 €	32 599,68 €	26 436,40 €
<b>73</b> Impôts et taxes	563 541,50 €	548 056,73 €	552 253,73 €
<b>74</b> Dotations	334 315,49 €	345 378,82 €	348 892,89 €
<b>75</b> Autres pdts gestion courante	39 356,93 €	42 080,47 €	44 208,40 €
<b>76</b> Produits financiers	34,43 €	34,43 €	34,44 €
<b>77</b> Produits exceptionnels	11 270,40 €	14 156,62 €	3 653,46 €
<b>78</b> Provisions			8 730,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 026 266,43 €</b>	<b>993 526,82 €</b>	<b>995 976,92 €</b>
<b>72</b> Travaux en régie	19 950,67 €	25 921,89 €	29 368,76 €
<b>Total général</b>	<b>1 046 217,10 €</b>	<b>1 019 448,71 €</b>	<b>1 025 345,68 €</b>



### **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations ainsi que les charges de personnels suite aux arrêts maladie.

### **Chapitre 70 – Produits des services**

Ce chapitre prend en compte les produits des services du domaine et des ventes directes. Les principales ressources sont : participation des familles aux frais de la cantine scolaire municipale (3.90 euros/repas en 2018), la vente et/ou renouvellement de concessions au cimetière.

Et d'autres recettes moins importantes, notamment : les redevances photocopies, les redevances d'occupation du domaine public dues par Enedis et Orange.

### **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Il concerne plusieurs recettes dont deux plus importantes : celle de la fiscalité directe (FDL) provenant des impôts directs locaux (taxes d'habitation et taxes foncières) et les attributions de compensations versées par la Communauté de Communes de Val'Eyrieux, à savoir :

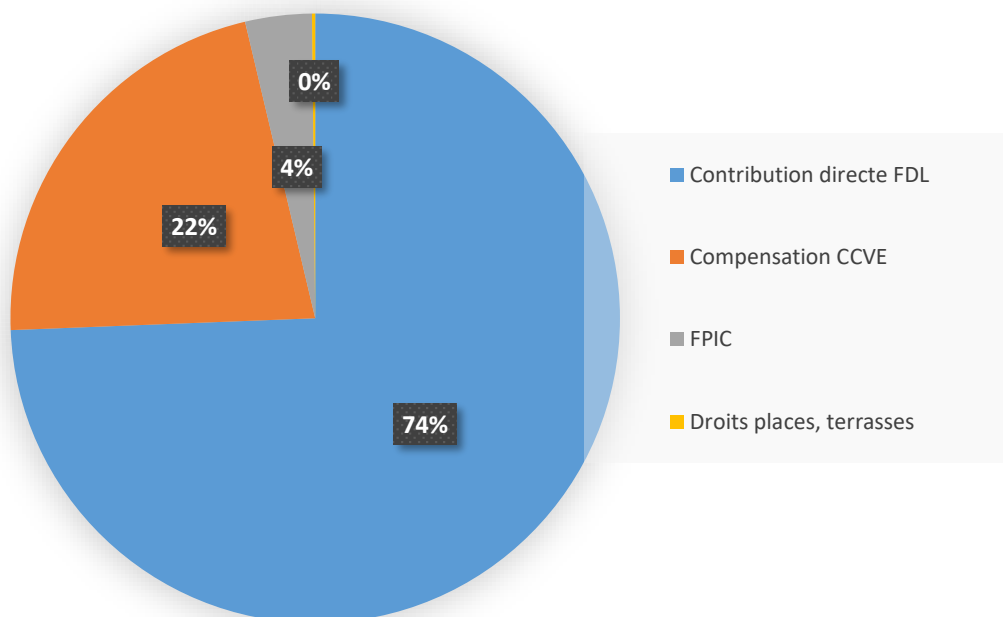
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
73111	Contributions directes FDL	424 269,00 €	406 392,00 €	410 770,00 €
73211	Compensation CCVE	115 498,50 €	121 057,73 €	121 057,73 €
73223	FPIC	22 514,00 €	19 493,00 €	19 488,00 €
7336	Droits place, terrasses	1 260,00 €	1 114,00 €	938,00 €

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 et constants depuis plusieurs années :

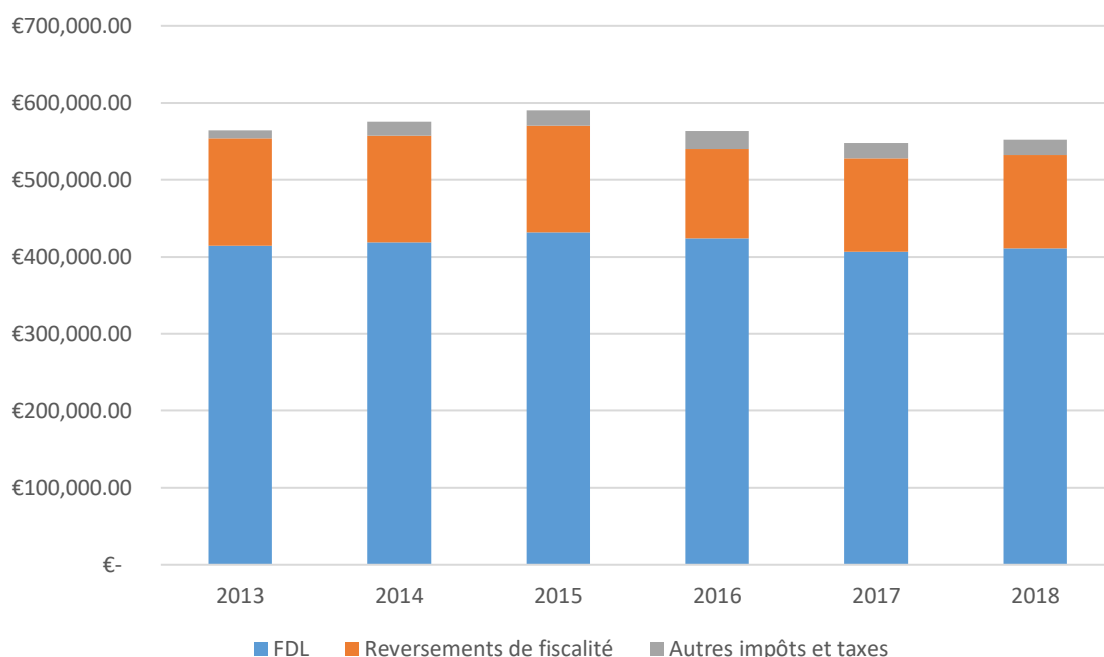
- Taxe d'habitation : 11,28 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 79,21 %



## Répartition des recettes fiscales 2018



## Evolution des recettes fiscales



### **Chapitre 74 – les dotations et participations**

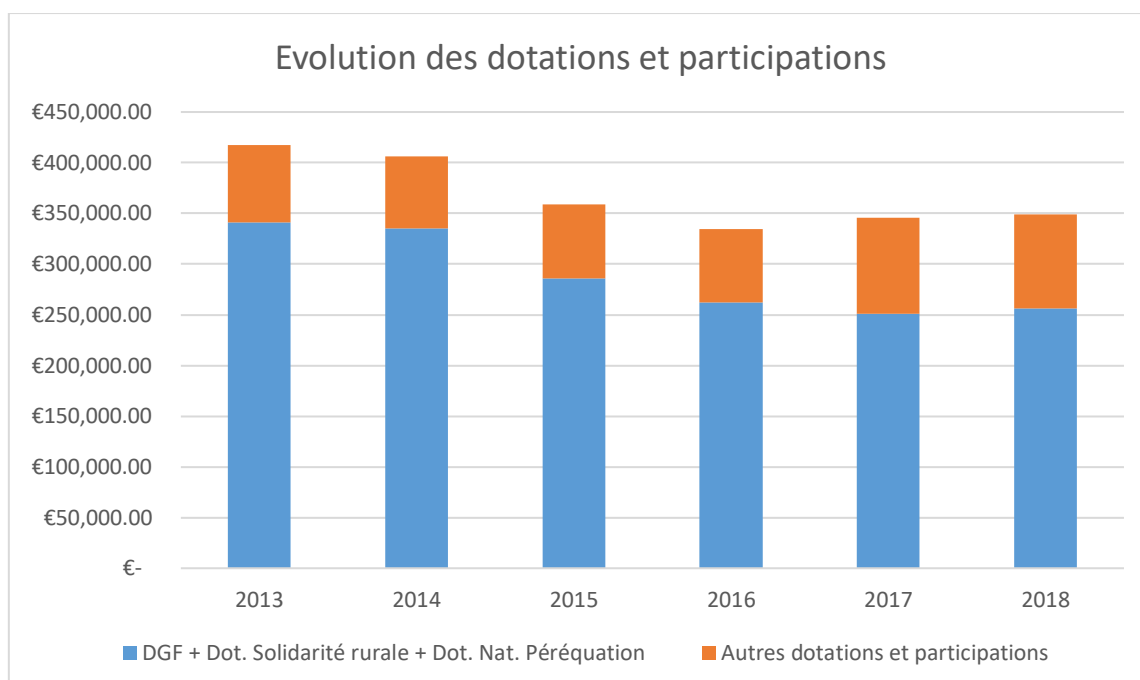
Ce chapitre regroupe notamment les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation) et des participations versées par l'Etat pour compenser des exonérations de fiscalité locale directe ou indirecte. Il comprend également la participation des communes environnantes pour la scolarisation de leurs

enfants à St Martin de Valamas ou pour les frais d'organisation du goûter de Noël de leurs résidents à l'EHPAD La Cerreno.

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
7411	Dotation Globale fonctionnement	151 381,00	137 649,00	134 819,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	105 338,00	112 217,00	115 903,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	5 530,00	805,00	5 836,00
748314	Allocation compensatrice taxes foncières non bâti	1 348,00	420,00	0,00
74834	Allocation compensatrice taxes foncières bâti	3 609,00	3 129,00	2 307,00
74835	Allocation compensatrice taxes habitations	13 197,00	19 295,00	19 394,00

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution ces trois dernières années.

Par contre, la dotation de la solidarité rurale est évolutive et les allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations sur les impôts locaux se maintiennent ces deux dernières années.



## **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations diverses : loyers des logements et des garages communaux ainsi que la location des gîtes et des salles, l'espace de restauration rapide au plan d'eau, bail commercial pour la location des locaux de la Poste et celle du terrain de camping, location à usage administratif par l'ADMR des locaux de l'ex gendarmerie, location dans le cadre d'une convention précaire pour « La Gare des saveurs » et l'activité de location et réparation de vélos. Le bail de l'Office de Tourisme pour la location du local sur la place de la Mairie a été résilié au 31 octobre 2018 suite au déménagement de l'OT à l'atelier du bijou. Ce chapitre comprend également les charges versées par le Site de proximité pour la mise à disposition des bureaux et salles de réunion pour leur activité de mission de service public en matière d'emploi et de créations d'activités.

## **Chapitre 77 – Produits exceptionnelles**

Ils correspondent à :

- Des dégrèvements de taxes foncières,
- La régularisation de créances de divers débiteurs
- La subvention de l'Ardéchoise pour l'organisation du ravitaillement à Saint Martin

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Résultat d'investissement 2018**

Dépenses d'investissement .....	343 734,55 €
Recettes d'investissement .....	249 852,41 €
<b>Résultat de l'exercice 2018 .....</b>	<b>- 93 882,14 €</b>
Déficit 2017 reporté .....	- 164 026,39 €
Déficit global 2018 .....	- 257 908,53 €
Besoin de financement Reste à réaliser .....	- 23 185,23 €
<b>Déficit global d'investissement 2018 .....</b>	<b>- 281 093,76 €</b>

**Ce déficit de clôture est couvert par l'excédent de fonctionnement 2018 qui s'élève à 441 374,27 €.**

## 1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cette section concerne les programmes d'investissements nouveaux (ou en cours). Elle retrace les dépenses qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de véhicules et jeu aquatique pour le plan d'eau, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 343 734,55 €, dont 290 914,37 € de dépenses réelles et de 52 820,18 € d'opérations d'ordre.

Elles représentent une augmentation de 33,62 % des dépenses de 2017 due entre autres aux dépenses de mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du bâtiment de la Gare, situé en bordure de la Dolce Via. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement touristique et vise à dynamiser cette activité en offrant des services commerciaux de location et de réparation de vélo, de restauration et de gîtes d'hébergement de groupe avec accueil et espaces communs.

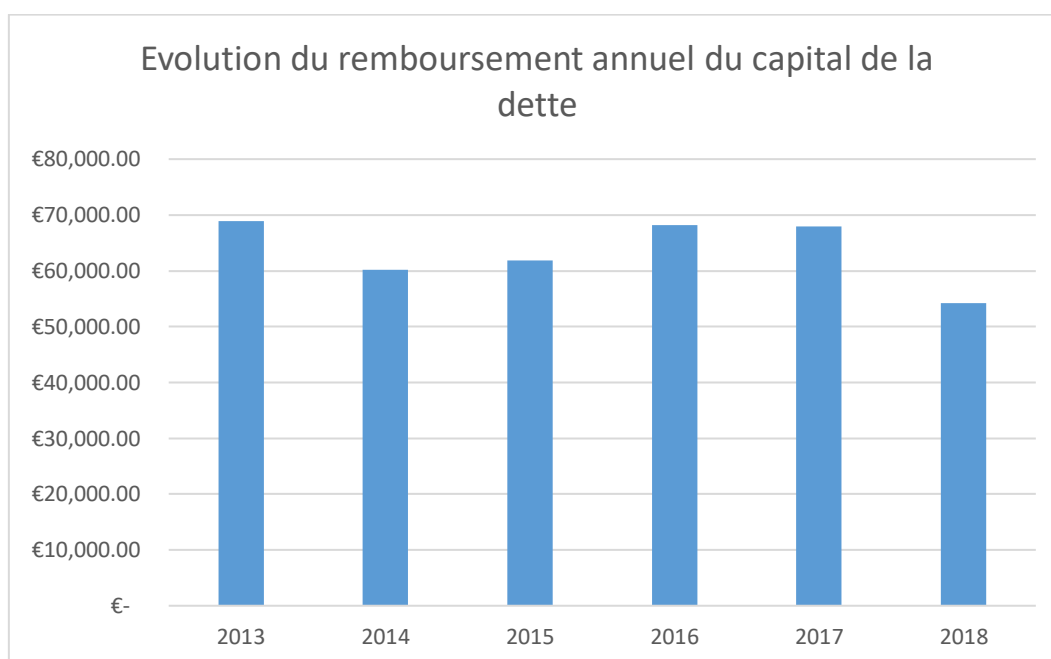
Le financement des investissements 2018 a été possible sans avoir recours à l'emprunt.

### **Chapitre 16 – Emprunts**

Remboursement du capital d'emprunts qui s'élève à 54 232,39 € pour l'exercice 2018.

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 647 491,76 €.

	2016	2017	2018
Capital versé	68 136,25 €	67 896,53 €	54 232,39 €



## **Chapitre 20 – Etudes**

Les dépenses de ce chapitre, d'un montant de 81 559,13 €, concernent entre autre, les frais d'études liées au projet de réhabilitation des bâtiments de la gare en gîtes d'hébergement touristique, en bordure de la Dolce via :

- Diagnostics techniques
- Annonce légale pour la publication de l'appel d'offres du marché public de maîtrise d'œuvre
- Honoraires du maître d'œuvre

La phase d'avant-projet a permis le lancement de l'appel d'offres de réalisation en fin d'année.

## **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées**

Ce chapitre correspond à l'annuité due au SDE au titre des travaux d'électrification rurale.

## **Chapitre 21 – Immobilisations en cours**

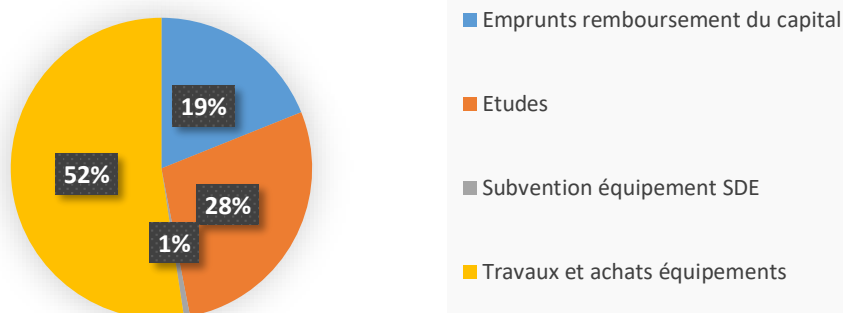
Ce chapitre regroupe tous les travaux d'investissement réalisés dans l'année.

Les principaux investissements de l'année 2018 :

<b>TRAVAUX DIVERS</b>	
Travaux de voirie	60 119,93 €
Génoises école primaire publique	12 844,20 €
Conteneurs semi-enterrés	7 432,50 €
Coupe d'eau métallique	5 958,00 €
Garde-corps pour pont	5 640,00 €
Rénovation salle de bains gîte	5 259,53 €
Poste incendie Crezenoux le Haut	4 188,00 €
Travaux électrification rurale	3 789.80 €
<b>ACQUISITION</b>	
Deux véhicules service technique	30 145.76 €
Jeu aquatique plan d'eau	5 076.00 €

Restes à réaliser à reporter au budget primitif 2019 : les travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public, l'isolation du bâtiment ADMR et honoraires maitre d'œuvre pour le projet de réhabilitation en gîtes d'hébergement.

## Répartition par chapitre des dépenses réelles d'investissement 2018



## 2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se caractérisent par : les ressources propres, les recettes liées aux projets d'investissement, les recettes en lien avec l'urbanisme.

Les recettes d'investissement 2018 sont de 249 852,41 €, dont 207 561,50 € de recettes réelles et 42 290,91 € de recettes liées à des écritures d'ordre.

### Recettes réelles d'investissement par chapitre

Chapitre		CA 2018
10 - Dotations fonds divers	FCTVA	25 348,00 €
	Taxe d'aménagement	8 667,92 €
	Excédent de fonctionnement	163 416,19 €
13 - Subventions	Etat	9 729,39 €
16 - Emprunts	Cautions	400,00 €

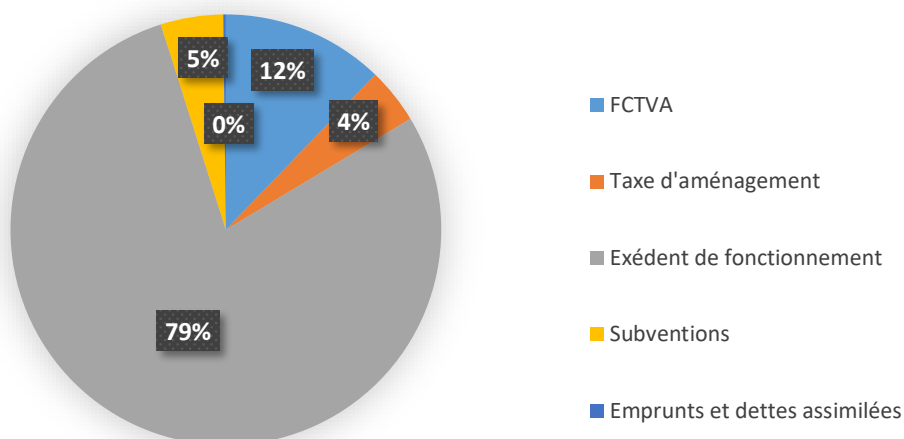
Le FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) est un mécanisme budgétaire d'aide et de soutien à l'investissement local. Il permet de compenser la TVA sur certaines dépenses d'investissement. Son attribution sur déclaration est faite sur un taux de compensation de 16.404%.

La taxe d'aménagement est liée aux déclarations d'urbanisme.

Les subventions reçues de l'Etat ont été allouées suite aux travaux d'investissements effectués pour l'implantation de la citerne incendie de la caserne des Sapeurs-Pompiers et pour l'installation d'un chauffe-eau solaire au camping.

Encaissement de la caution relative à l'ouverture du point gourmand à la Gare, pour la saison 2018.

## Répartition des recettes réelles d'investissement 2018



## RESULTAT DE CLOTURE

### Analyse sommaire de la situation au 31/12/2018

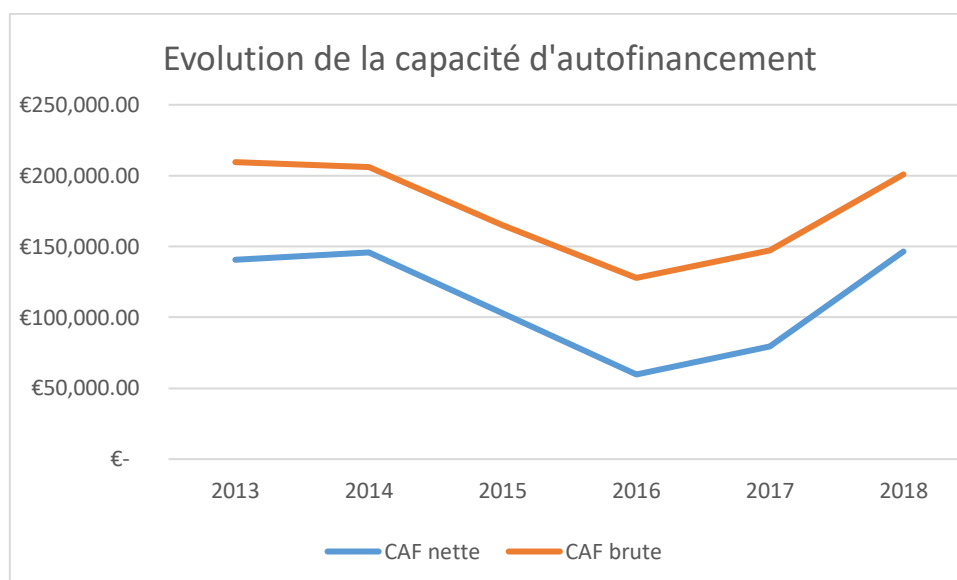
#### Rappel :

Le budget CCAS a été dissout au 31 décembre 2017 : les résultats de clôture ont été cumulés avec ceux du compte administratif 2017 de la commune pour être intégrés au budget 2018.

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution	181 889,78 €	-93 882,14 €	88 007,64 €
Résultat reporté	259 484,49 €	-164 026,39 €	95 458,10 €
Résultat de clôture	441 374,27 €	-257 908,53 €	183 465,74 €
Restes à réaliser :			
- Dépenses		35 185,23 €	
- Recettes		12 000,00 €	
Résultat RAR		-23 185,23 €	
Résultat final	441 374,27 €	-281 093,76 €	160 280,51 €

Produits de fonctionnement globaux	1 025 345,68 €
Charges de fonctionnement globales	843 455,90 €
Excédent 2017 reporté	259 484,49 €
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>441 374,27 €</b>
Dépenses d'investissement	343 734,55 €
Recettes d'investissement	249 852,41 €
Déficit 2017 reporté	164 026,39 €
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>257 908,53 €</b>
Restes à réaliser dépenses	35 185,23 €
Restes à réaliser recettes	12 000,00 €
Besoin de financement global	281 093,76 €
<b>SITUATION NETTE GLOBALE</b>	<b>160 280,51 €</b>

La section de fonctionnement est excédentaire,  
 La section d'investissement est déficitaire,  
 Compte tenu de l'excédent de fonctionnement, l'affectation du résultat est possible, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,  
 Le déficit d'investissement est ainsi comblé à hauteur de 281 093,76 € (affectation au compte 1068 du BP 2019),  
 Le reliquat de 160 280,51 € est reporté au BP 2019 en recettes de fonctionnement (au 002).  
 La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune, ratio qui mesure la capacité à financer à partir des ressources propres des opérations d'investissement et des remboursements de dettes, a augmenté ces deux dernières années.



Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018 qui vient de lui être présenté.